

VILLE DE PERPIGNAN

APPEL À PROJET

L'ART PREND L'AIR

4^e ÉDITION

2024



PERPIGNAN
LA RAYONNANTE

CONTEXTE GÉNÉRAL

L'Art Prend L'Air revient dans les rues de Perpignan pour la quatrième année consécutive, afin de promouvoir les œuvres de *street artists* d'Occitanie. Cette idée a germé en 2020 durant la crise du coronavirus. Les lieux culturels et les musées ayant fermés leurs portes, la Municipalité a réfléchi à une solution pour continuer à faire vivre la création artistique dans l'espace public, seul endroit encore accessible. Quelques mois plus tard, la première édition de *L'Art Prend L'Air* débutait. Suite au succès et à l'engouement rencontrés lors de cette première édition, l'initiative a été reconduite et pérennisée par la Ville de Perpignan faisant au passage quelques émules dans le département.

La particularité de cette manifestation réside dans l'interaction entre l'artiste et le public qui peut suivre en direct, l'évolution du projet artistique jusqu'à l'œuvre finale. Les œuvres, une fois achevées, restent en place dans la ville durant plus de trois mois. Des artistes de tout univers viennent ainsi créer des œuvres éphémères grâce à l'installation de structures type « casot », sur lesquelles ils peuvent s'exprimer librement dans le style et la thématique de leur choix.

En 2024, l'évènement prend une nouvelle dimension avec la création de deux volets distincts :

- Dans un premier temps, dix œuvres éphémères seront réalisées en centre-ville courant février par dix artistes d'Occitanie.
- Dans un second temps, une fresque murale pérenne sera réalisée dans l'un des quartiers de la ville. Pour se faire, un nouvel appel à projet sera lancé début novembre 2023, destiné aux artistes ayant une expérience dans la création de fresques monumentales.

PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJET

Pour le premier volet, l'évènement se concentrera sur trois jours, du **jeudi 15 au dimanche 18 février**. Les *street artists* sélectionnés devront réaliser leurs œuvres durant cette période et les structures resteront en place jusqu'au **dimanche 26 mai**.

Dix structures rectangulaires seront installées en centre-ville suivant une déambulation au gré des emplacements dans l'espace public.

La Ville de Perpignan lance un appel à projet afin d'inciter le plus grand nombre de *street artists* d'Occitanie à candidater pour la réalisation d'une œuvre originale sur une structure type « casot » localisée en centre-ville, soit un total de 10 structures de 25 m² chacune.

Ces structures mesurent L 300 x l 200 x H 250 cm. Elles s'inspirent des « casots » que l'on retrouve dans le paysage agricole de notre département. Il s'agit de cubes réalisées de panneaux en contre-plaqué à peindre.

Le thème est laissé libre : l'œuvre devra toutefois véhiculer un message positif visant à valoriser l'espace urbain en faveur de la vie quotidienne des habitants.

LOCALISATIONS

Les 10 structures à disposition des *street artists* seront disséminées dans l'espace urbain avec 10 « casots » placés en centre-ville.

EMPLACEMENTS :

- 1 casot place Gabriel Péri.
- 3 casots sur le quai Vauban.
- 1 casot devant les Galeries Lafayette.
- 1 casot place de la Résistance.
- 1 casot place Dominique Cayrol.
- 1 casot place Arago.
- 1 casot proche de la cathédrale Saint Jean-Baptiste.
- 1 casot dans le square Jeantet-Violet.

CONDITIONS FINANCIÈRES ET DROITS SUR L'ŒUVRE

L'artiste sera rémunéré à hauteur de 1000 € pour la création d'une œuvre originale de belle facture sur une structure de 25 m², ainsi qu'un défraiement forfaitaire de 200 € pour le matériel nécessaire à cette création.

Un défraiement forfaitaire supplémentaire de 100 € sera également attribué pour les artistes résidant dans les Pyrénées-Orientales, et de 300 € pour les artistes résidant dans la Région Occitanie (transport, restauration...).

Soit un montant total de 1300 € TTC pour les artistes habitant dans les Pyrénées-Orientales, et 1500 € TTC pour ceux venant du reste de l'Occitanie.

L'artiste devra réaliser et terminer son œuvre dans une période donnée, allant du **jeudi 15 février au dimanche 18 février 2024**. Les « casots » resteront en place dans la ville jusqu'au dimanche 26 mai 2024.

À la fin de l'évènement, l'artiste pourra récupérer son œuvre après le démontage des « casots » s'il le souhaite, le transport étant à sa charge. L'artiste s'engage, en cas de non récupération de l'œuvre, à en faire don à la ville sans condition ni charge. La Ville s'engage toutefois à tenir informé l'artiste du devenir de son œuvre.

L'artiste autorise la Ville de Perpignan à faire la promotion de son œuvre, sur tout support que ce soit et par tous les moyens, en ce compris, sans que cette liste soit limitative : mise à disposition en ligne, intégration dans une présentation audiovisuelle, télévisuelle ou multimédia (quels qu'en soient le support, la dénomination et la destination), exploitation par voie audiovisuelle et multimédia (y compris le câble et le satellite), sous réserve qu'il ne soit pas porté atteinte à l'honneur ou à la réputation de l'artiste. Par ailleurs, les images des œuvres utilisées mentionneront le nom de l'artiste.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Le projet artistique, la qualité plastique et le message véhiculés par l'œuvre.
- L'expérience de l'artiste dans la conduite d'un projet similaire.
- L'adéquation de l'œuvre avec son environnement urbain immédiat.
- L'originalité et la qualité artistique et technique.

Tout projet délivrant des messages religieux, sexistes, homophobes, politiques ou racistes sera exclu sans soumission préalable au jury.

Les projets présentés feront l'objet d'une sélection par un jury composé d'élus et techniciens de la Ville de Perpignan, ainsi que des représentants du milieu culturel local. Les 10 *street artists* sélectionnés se verront attribuer un emplacement parmi les lieux précités. **Tout dossier incomplet sera exclu de la sélection.**

Les dossiers de candidature complets sont à déposer avant le **lundi 11 décembre 2023 dernier délai**. Après réunion du jury, le **jeudi 14 décembre 2023**, les résultats seront annoncés à chaque participant par mail.

CANDIDATURE

Pour être recevable, le dossier doit être composé des éléments suivants :

DOSSIER ADMINISTRATIF :

- Photocopie carte d'identité.
- Pour les artistes affiliés URSSAF Limousin, numéro de sécurité sociale, numéro SIRET, ...
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Assurance Responsabilité Civile couvrant l'activité de création dans l'espace public.
- Un RIB.

DOSSIER ARTISTIQUE :

- Présentation de l'artiste : Parcours et expérience artistiques, visuels de vos œuvres et créations antérieures (Book, pdf ou fichiers numériques).
- Éventuellement vos sites ou réseaux sociaux professionnels.
- Présentation de votre projet accompagnée d'illustrations pour *L'Art Prend L'Air* 2024.

Plus les dossiers sont détaillés et riches en illustrations, plus le jury disposera d'éléments pour se prononcer sur votre candidature.

Les candidatures sont à soumettre via le formulaire en ligne ci-dessous :

<https://www.mairie-perpignan.fr/culture-patrimoine/culture/lart-prend-lair>

Pour toute demande d'informations supplémentaires, veuillez-vous adresser à :

Direction de la Culture

16 bis rue Émile Zola

Hôtel Holtzer

66000 Perpignan

expositions.artsvisuels@mairie-perpignan.com

Tel : 04 68 66 33 18



Différentes créations de la 3^e édition de *L'Art Prend L'Air* 2023.